

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SEVREY

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 15 JANVIER 2025

Le 15 janvier 2025, le conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur BERNARDET Patrick, Maire. La séance est ouverte à 18h34. Madame PERNOT Claudine est excusée. Le secrétaire de séance est Monsieur LOUAISIL Yves.

Validation du PV du CONSEIL MUNICIPAL du 18 décembre 2024. Arrivée de Monsieur DICONNE Jean-Pierre. BALTAZAR Carole demande à ce que l'ensemble des délibérations soient transmises au plus tard le matin du conseil.

Le PV du 18 décembre 2024 est adopté à l'unanimité.

BERNARDET Patrick demande à ce que les comptes rendus ne communiquent pas de noms de personnes car les PV sont publiés sur le site internet de la commune.

1 - FINANCES/DEMANDE DE SUBVENTION : Aménagement de voies douces Rue Eugène Regenet et Chemin des Egouts (Champs Femeley)/ Demande de subvention au titre de la DETR ou de DSIL pour l'année 2025 :

Montant des travaux 322 461 €
+ maîtrise d'œuvre 10 500 €
Total 332 961 €
La DETR a été intégrée → 116 536 €
Conseil départemental 60 000 €
Grand Chalon 20 000 €
Total financements publics 196 536 €
Le projet est subventionné à hauteur de 60 %.

Toutes les demandes de subventions ont été envoyées. Reste à apporter info complémentaire sur le détail des végétaux plantés.

Validation du plan de financement.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°077/2024 en date du 18 décembre 2024 le conseil municipal a approuvé l'Avant-Projet Définitif d'aménagement de voies douces Rue Eugène Regenet et chemin des Egouts qui s'inscrivent dans la démarche initiée il y a près de 15 ans tendant à sécuriser le déplacement des piétons et des cycles.

Ces travaux concernent l'aménagement d'un cheminement piéton et cycles dans le dernier tronçon de la rue Eugène Regenet ainsi que l'interdiction du chemin des Egouts (Champ Femeley) à la circulation des véhicules à moteur sauf ayants droits.

Cette dépense est éligible à une subvention au titre de la DETR/DSIL pour l'année 2025 « Aménagement et sécurisation d'espaces publics ». Il propose de solliciter cette aide.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

DÉPENSES	
Travaux	322 461.50 €
Maîtrise d'œuvre	10 500.00 €
Bureau de contrôle technique	€
Bureau coordination SPS	€
Autres dépenses (à préciser)	€
COÛT TOTAL PROJET	332 961.50 €

Sources	Sollicitée le	Obtenue le	Montant subvention	Taux
Etat - DETR ou DSIL	15/01/2025		116 536.52 €	35 %
Etat - autre (à préciser)			€	%
Conseil régional			€	%
Conseil départemental	18/12/2024		60 000 €	18.00 %
Fonds de concours (Le GRAND CHALON)	24/01/2024	30/01/2024	20 000 €	6.00 %
Autres (à préciser)			€	%
Sous-Total financements publics			196 536.52 €	59 %
Fonds privés (à préciser)			€	%
AUTOFINANCEMENT (Emprunt)			€	%
AUTOFINANCEMENT (Fonds propres)			136 424.98 €	%
Sous-Total autofinancement			136 424.98 €	%
TOTAL FINANCEMENTS			332 961.50 €	41 %

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ☐ **DECIDE** de solliciter une subvention au titre de la DETR/DSIL pour l'année 2025 « Aménagement et sécurisation d'espaces publics », à hauteur de 35 % soit un montant de 116 536.52 € pour « l'Aménagement de voies douces Rue Eugène Regenet et Chemin des Egouts (Champs Femeley) » ;
- ☐ **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel ;
- ☐ **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- ☐ **AUTORISE** Monsieur le Maire à accomplir toutes les formalités et à signer tous les documents relatifs à cette opération.

PERRAUT Olivier : Quels délais pour l'obtention des subventions ?

Réponse de la secrétaire de mairie interrogée : Attendre qu'elles soient attribuées → 1^{er} acompte → solde.

BERNARDET Patrick : La part du Grand Chalon pour le revêtement 60 111 €.

DICONNE Jean-Pierre : Coût de – de 100 000 € pour Sevrey.

GRAMUSSET Laurent : Les subventions sont calculées sur le reste à charge de la commune ? ou sur la globalité. Le coût total est de 332 000 € non déduite la part du Grand Chalon.

La subvention est calculée sur le reste à charge (après déduction de l'aide du Grand Chalon) ?

Réponse de la secrétaire de mairie interrogée : On ne sait pas encore comment on va toucher les 60 111 ?

Si le Grand Chalon règle les 60 111 € la subvention DETR sera de 35 % de 332 000 € - 60 111 €.

2 - FINANCES LOCALES/SUBVENTIONS : Subvention aux établissements de formation d'apprentis pour l'année scolaire 2024/2025 :

Monsieur le Maire expose que des jeunes de la commune fréquentent des établissements de formation d'Apprentis pour l'année scolaire 2024/2025. Ces centres sollicitent une aide au fonctionnement. Il propose de reconduire les aides de la commune aux établissements accueillant des enfants domiciliés dans la Commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ☐ **DECIDE** d'octroyer une subvention de 137 €, par élève accueilli domicilié à Sevrey, aux établissements de formation d'apprentis ou en alternance ;
- ☐ **DIT** que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2025, chapitre 65.

Cela concerne au moins un jeune à ce jour.

3 - FINANCES LOCALES/DON : Solidarité avec la population de Mayotte :

Il faut valider le montant et à qui sera versée l'aide.

BERNARDET Patrick propose 2 000 € d'aide.

DENEAX Laurent : Que donnent les communes de l'Entente ?

BERNARDET Patrick : Je n'en ai aucune idée.

DENEAX Laurent : Au regard de ce que donne le Grand Chalon (10 000 €), je trouve que 2 000 € c'est beaucoup.

GONOT Raphaël : Je suis d'accord avec Laurent DENEAX. On discute longuement pour accorder 200 € à une association du village. Je ne suis pas pour l'attribution d'une subvention pour ce cas-là. Je privilégie les subventions pour des besoins locaux (association, CCAS...) On joue le rôle de l'Etat.

BONNOUVRIER Sandra : A qui serait versée cette aide ?

BERNARDET Patrick : Avant de décider du montant on peut déjà décider des modalités :

- Versement des aides gérées par le comptable public semble sérieux ;
- Directement à une association.

BONNOUVRIER Sandra : Moi je ne suis pas pour, c'est mon avis.

DENEAX Laurent : Si on fait un don, il faut qu'il soit dépensé pour des dépenses publiques (infrastructures...).

BERNARDET Patrick : les aides versées sur ce fond permettent à l'Etat de regrouper les aides reçues et de coordonner l'utilisation des fonds pour Mayotte.

BALTAZAR Carole : Il faut une traçabilité.

DICONNE Jean-Pierre : Est-ce que l'Etat va bien affecter ces fonds à Mayotte ? Ça semble être la solution la plus sérieuse.

Continuité des échanges.

BERNARDET Patrick : On valide le versement sur le fond géré par l'Etat. Pour le montant on ne peut pas verser moins de 500 €. J'allais proposer 1 000 € si vous en êtes d'accord.

Face au passage du cyclone CHIDO, qui a dévasté l'île de Mayotte, les communes et les intercommunalités sont appelées à participer à la solidarité nationale pour soutenir la population de Mayotte, ses communes et ses élus. Le Gouvernement et l'ensemble des associations agréées de sécurité civile sont bien évidemment mobilisés pour accompagner la population frappée par cet évènement dramatique.

Sensible aux drames humains et aux dégâts matériels que cette catastrophe d'une ampleur exceptionnelle engendre, la commune de Sevrey tient à apporter son soutien et sa solidarité à la population de Mayotte.

Aussi, il est proposé au conseil municipal que la commune contribue à soutenir les victimes du cyclone Chido à Mayotte dans la mesure de ses capacités, de la manière suivante :

- ☒ **Faire un don d'un montant de 2 000 €**
- ☒ **au fond de concours "Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles".**

Le Conseil municipal, à 11 voix pour, deux abstentions (BONNOUVRIER Sandra, LOUAISIL Yves) et un contre (GONOT Raphaël) :

☒ **DECIDE de soutenir la population de Mayotte par un don de 1 000 € au fond de concours "Contributions diverses au bénéfice des territoires et populations des outre-mer touchés par des calamités naturelles" ;**

☒ **HABILITE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.**

☒ **DIT que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2025, chapitre 65.**

4 – Mise à disposition des vestiaires de foot :

Ce point n'est pas à l'ordre du jour, cela concerne le foot et la convention qui va être mise en place entre Sevrey-Lux et l'association de foot de Lux. Convention de février à juin. Il faut que nos installations fonctionnent pour ne pas se dégrader. Projet de convention suite à rencontre vendredi 10 janvier. Lux va

valider cette convention lors de son conseil du 30 janvier. Sevrey la validera lors du conseil du 18 février. On leur prête ½ vestiaires avec douches et WC + accès à la commande d'éclairage + terrain d'entraînement. On conserve le terrain officiel pour semer de la pelouse et le renforcer pour les saisons à venir.

Facturation des énergies :

Gaz : 1 seul compteur gaz pour deux chaudières. Relever gaz au début et à la fin et facturer ¼.

Eau : facturation à 100 %

Electricité : facturation sur la base du planning des entraînements.

DENEAUX Laurent : C'est une compensation à l'Euro. La convention ne mentionne pas de coût.

BERNARDET Patrick : On ne sait pas ce que sera le futur du foot de Sevrey. On pourrait donc continuer avec Lux ou d'autres. Il faut bien que les installations servent à quelque chose.

On ne délibère pas aujourd'hui ; On le fera lors du prochain conseil en février.

5 - Questions diverses

⌘ **Les écoles** : un article dans le JSL concernant un enfant battu. L'affaire a été jugée. Les institutrices ont porté plainte pour faire retirer l'article. Elles n'avaient pas été prévenues de cette publication.

La mairie non plus.

⌘ **Le personnel** : 100 % des effectifs présents depuis le début de l'année.

Missions de la remplaçante pour les trois prochains mois :

- Activité transversale : elle fait les remplacements en cas d'absence.
- On fait le tour de tout ce qui peut être amélioré :
 - Amélioration de fonctionnement
 - Gain de temps
 - Simplification de process

Elle a le profil pour cette mission. Une liste non exhaustive de 25 à 30 points a été définie. Sa mission est de faire avancer point par point et de nous faire des propositions. Il faut une validation de ce qu'elle mettra en œuvre :

- Les « sujets simples » seront validés par la secrétaire.
- Les « sujets compliqués » seront validés par le maire ou l'adjoint concerné.

Suite au départ de l'agent en POEI le recrutement est lancé. 19 CV reçus, 3 CV retenus et RDV pris avant le 15 février.

DENEAUX Laurent : Avec le dispositif France Travail ?

BERNARDET Patrick : Non sans ce dispositif qui était sur 2 mois.

Lundi 20 janvier on lance une offre suite au prochain départ en retraite d'un agent.

Lors du dernier conseil il y avait une question sur les PV. Les PV ont bien été remis sur le site de la mairie.

⌘ **Projet Voies douces** :

RDV avec 2 AGE. La mise en ligne de l'appel d'offres sera faite dans les prochains jours et le retour des offres est attendu pour le 25 février.

⌘ **Budget** :

Ne pas hésiter à donner des idées ; Une proposition reçue à ce jour.

Deux réunions programmées le 5 février et le 5 mars pour préparer le budget. Avec le maximum d'estimations et de devis.

⌘ **Foot** :

Réunion mardi 14 janvier avec Sandra (Bonnouvrier), le District et les repreneurs.

Les anciens dirigeants ont une dette envers le District et la Ligue.

Le District souhaite récupérer son argent et demande à ce que la mairie porte plainte. Pas question. C'est au District de porter plainte s'il le souhaite. Le District était au courant depuis 2 ou 3 ans.

BALAZAR Carole : C'est pour cela que le foot ne demandait pas de subvention à la mairie. Ils auraient dû présenter le bilan.

LOUAISIL Yves : La Ligue n'a pas d'assurance contre les impayés ?

La mairie fera un courrier pour demander un RDV au District. La mairie ne prendra rien à sa charge.

BONNOUVRIER Sandra : Vis-à-vis des autres associations ce n'est pas possible.

Le District menace de ne pas valider la reprise d'une activité.

L'association du foot est mise en sommeil. La Ligue gère les licences. Le District s'occupe des arbitrages...

La Ligue semble ne pas vouloir lâcher.

GRAMUSSET Laurent : La Ligue et le District n'ont pas tiré la sonnette d'alarme. Ils auraient pu nous prévenir.

✕ **BERNARDET Patrick :**

Je serai absent du 22 janvier au 03 février.

Prochaine réunion le 5 février pour le budget et le 18 février pour le conseil.

✕ **Petit collectif à Mépilley dont le leader est Olivier (PERRAUT) :**

Réflexion sur les dessertes de bus. Nouveaux besoins.

RDV avec le Grand Chalon le 6 février à 17h30. En présence d'Olivier (PERRAUT) et de Fabienne (BERTHOUX).

✕ **Les dates de réunion de préparation du budget sont des réunions officielles :**

- Une convocation sera envoyée.
- Horaire 8h30.

✕ **Subvention Fanfare :**

Le cachet prévu pour faire la Saint Vincent est de 550 €.

Tour de table :

✕ **COULON-TOLLOT Bérenger :**

Effectifs des élèves pour la rentrée 2025/2026 : 111 élèves. Courrier envoyé à l'Inspectrice d'académie pour annoncer le nombre d'élèves et les points importants pour la non fermeture de classe. Pas d'info sur la suite donnée par l'inspection.

Pour 2026/2027 on retombe à 103 élèves.

✕ **LOUAISIL Yves :** RAS

✕ **GRAMUSSET Laurent :** Rien de particulier.

✕ **DICONNE Jean-Pierre :**

Remarque d'un habitant sur l'état de son chemin. Nombreux trous.

✕ **DENEAUX Laurent :**

Interrogation sur la fermeture annoncée d'une entreprise située sur la commune.

GONOT Raphaël : L'article dans le JSL parle d'une procédure de sauvegarde. Si changement d'activité cela devra passer en conseil.

✕ **BALTAZAR Carole :** RAS

✕ **BELLAVOINE Caroline :** RAS

✕ **ANGER Aurélie :** RAS

✕ **BERTHOUX Fabienne :** RAS

✕ **BONNOUVRIER Sandra :**

J'ai reçu vendredi dernier toutes les associations pour présenter les nouveaux critères d'attribution des subventions et planifier les prochaines manifestations (fête du village, Octobre rose, Téléthon).
Nombreuses idées.

BALTAZAR Carole : Peut-on avoir la liste des membres de Sevrey Animations ?

BONNOUVRIER Sandra : Je trouve dingue l'intérêt que l'on porte maintenant à Sevrey Animations.

BALTAZAR Carole : des Sevrotins souhaitent connaître les membres de Sevrey Animations et en tant qu' élu je n'ai pas l'information.

BONNOUVRIER Sandra : Monsieur le Maire a reçu certaines personnes concernant Sevrey Animations. La liste est disponible en mairie.

Vif échange entre BALTAZAR Carole et BONNOUVRIER Sandra.

Le maire met fin à ces échanges.

✂ **PERRAUT Olivier :**

Internet sera installé dans le bâtiment périscolaire et la cantine fin février.

Je vais relancer pour le dossier Mondial Relay. Patrick (BERNARDET) relance également le patron de la retouche pour la climatisation.

Etude avec Bérenger (COULON-TOLLOT) sur un portail de réservation à la cantine pour les parents d'élèves.

Réflexion sur le fonctionnement budgétaire et organisationnel.

✂ **POULACHON Marine :**

Question d'un riverain concernant un fossé.

Eiffage revient début février.

✂ **GONOT Raphaël :**

Commission voirie jeudi soir.

Le tennis club de Sevrey a perdu son Président ce week-end. C'était le Président historique du Club.

Prochain conseil municipal le mercredi 19 février 2025

Clôture de la séance à 19h27

